

**Compte rendu des délibérations  
Du CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Val'Rhone en séance publique sous la présidence d'Irène BOYER, Maire.*

**Date de  
convocation**  
29/03/2022

**Date  
d'affichage**  
11/04/2022

**Nombre de  
conseillers en  
exercice**  
27

**Présents**  
22

**Votants**  
23

**Etaient présents :** Irène BOYER, Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Isabelle MÉNAGER, Dominique GY, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Gaëlle JOUVET, Jean-Louis BELLANGER, Mélanie CHAILLEUX, Charles MESNIL, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Didier PEAN, David CAZIMAJOU, Dominique LAURENÇON, Thomas TESSIER, Nicolas LELONG, Micheline AUFRAÏ, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Axel MAUROUARD, Sylvie DUGAST, Hélène MAUROUARD.

**Excusés :** Mouna BEN DRISS, Emmanuel MAILLARD.

**Procuration :** Emmanuel MAILLARD à Charles MESNIL.

- :- :- :- :- :- :-

**Secrétaire de séance :** Nicolas LELONG

38

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du lundi 14 mars 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.*

*Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022.

*Pour :* 23

*Contre :* /

*Abstention :* /

39/A

**BUDGET COMMUNAL**  
**Approbation du compte de gestion 2021**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget de la Commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

39/B

**BUDGET COMMUNAL**  
**Approbation du Compte Administratif 2021**

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2021.

<b>FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES EN €</b>		
<b>DO11</b>	Charges à caractère général	812 197.99 €
<b>DO12</b>	Charges de personnel	1 211 482.32 €
<b>DO14</b>	Atténuation de produits	29 018.33 €
<b>D023</b>	Virement à la section d'investissement	0.00 €
<b>D042</b>	Opé. D'ordre de transfert entre section	251 915.66 €
<b>D65</b>	Charges de gestion courante	230 039.31 €
<b>D66</b>	Charges financières	110 006.52 €
<b>D67</b>	Charges exceptionnelles	64.00 €
<b>D68</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 600.00 €

<b>TOTAL SECTION</b>		<b>2 647 324.13 €</b>
<b>RECETTES EN €</b>		
<b>R002</b>	<i>Résultat d'exploitation reporté</i>	12 100.00 €
<b>RO13</b>	<i>Atténuation de charges</i>	44 722.82 €
<b>RO42</b>	<i>Immobilisations corporelles</i>	41 679.42 €
<b>R70</b>	<i>Produits des services</i>	232 244.15 €
<b>R73</b>	<i>Impôts et taxes</i>	1 830 921.06 €
<b>R74</b>	<i>Dotations et participations</i>	726 751.78 €
<b>R75</b>	<i>Autres produits</i>	222 638.20 €
<b>R77</b>	<i>Produits exceptionnels</i>	191 662.47 €
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>3 302 719.90 €</b>
<b>INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES €</b>		
<b>D001</b>	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	93 732.43 €
<b>D040</b>	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	41 679.42 €
<b>D041</b>	<i>Opérations patrimoniales</i>	74 882.72 €
<b>D10</b>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	1 493.00 €
<b>D16</b>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	418 650.17 €
<b>D20</b>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	44 390.00 €
<b>D204</b>	<i>Subventions d'équipement versées</i>	119 550.88 €
<b>D21</b>	<i>Immobilisations corporelles</i>	136 959.52 €
<b>D23</b>	<i>Immobilisations en cours</i>	449 647.34 €
<b>D4581217</b>	<i>Convention maîtrise d'un ouvrage unique</i>	672.00 €
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 381 657.48 €</b>
<b>R40</b>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	251 915.66 €
<b>R40</b>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	74 882.72 €
<b>R10</b>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	925 174.95 €
<b>R13</b>	<i>Subventions d'investissement</i>	40 752.90 €
<b>R16</b>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	0.00 €
<b>R204</b>	<i>Subventions d'équipements versées</i>	54 250.00 €
<b>R4582217</b>	<i>Convention maîtrise d'un ouvrage unique</i>	14 377.27 €
<b>R4582218</b>	<i>Convention maîtrise d'un ouvrage unique</i>	10 302.24 €
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 371 655.74 €</b>

Monsieur Claude LE BIHAN, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** la gestion de l'année 2021.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

<b>39/C</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b> <b>Affectation des résultats 2021</b>
-------------	-----------------------------------------------------------------

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2021.

<b>DESIGNATION</b>	<b>INVESTISSEMENT en €</b>	<b>FONCTIONNEMENT en €</b>
Recettes	1 371 655.74 €	3 290 619.90 €
Dépenses	1 287 925.05 €	2 647 324.13 €
Résultat compte de gestion	83 730.69 €	643 295.77 €
Déficit 2020 reporté	- 93 732.43 €	
Excédent 2020 reporté		12 100.00 €
<b>Compte Administratif</b>		<b>645 394.03 €</b>
<b><u>Résultat de l'exercice – excédent de</u></b>		
<b><u>Restes à Réaliser</u></b>		
Dépenses	66 142.64 €	
Recettes	188 899.97 €	
<b>SOLDE RAR</b>	<b>122 757.33 €</b>	
<b>D'où un excédent global de</b>		<b>768 151.36 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Décide** d'affecter la somme de **505 395.77 €** à la section d'investissement (**R1068**) et la somme de **150 000.00 €** à la section de fonctionnement (**R002**) et de reporter la somme de **10 001.74 €** (**D001**) à la section d'investissement.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

**39/D**

**BUDGET COMMUNAL**  
**Vote des taux des deux taxes locales**

Madame le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2021 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants :

<b>TAXES VOTÉES</b>	<b>TAUX 2022 en %</b>	<b>BASES 2022</b>	<b>PRODUITS 2022 en €</b>
<i>TAXE FONCIER BÂTI</i>	44.86 %	2 682 000 €	1 203 145 €
<i>TAXE FONCIER NON BÂTI</i>	42.17%	109 200 €	46 050 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 249 195 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Accepte** les taux définis ci-dessus.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

**39/E**

**BUDGET COMMUNAL**  
**Vote du Budget Primitif 2022**

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2022.

<b>FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2022</b>		
<b>COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES (en Euro)</b>		
<b>DO11</b>	<i>Charges à caractère général</i>	927 437.00 €
<b>DO12</b>	<i>Charges de personnel</i>	1 312 450.00 €
<b>DO14</b>	<i>Atténuation de produits</i>	38 000.00 €
<b>DO23</b>	<i>Virement section investissement</i>	430 000.00 €
<b>D042</b>	<i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	132 000.00 €
<b>D65</b>	<i>Charges de gestion courante</i>	278 710.00 €
<b>D66</b>	<i>Charges financières</i>	104 400.00 €
<b>D67</b>	<i>Charges exceptionnelles</i>	100.00 €
<b>D68</b>	<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	4 500.00 €
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>3 227 597.00 €</b>
<b>RECETTES (en Euro)</b>		

<b>R002</b>	<i>Résultat de fonctionnement reporté excédent</i>	150 000.00 €
<b>R013</b>	<i>Atténuation de charges</i>	30 000.00 €
<b>R042</b>	<i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	30 047.00 €
<b>R70</b>	<i>Produits des services</i>	208 150.00 €
<b>R73</b>	<i>Impôts et taxes</i>	344 200.00 €
<b>R731</b>	<i>Fiscalité locale</i>	1 514 400.00 €
<b>R74</b>	<i>Dotations et participations</i>	726 600.00 €
<b>R75</b>	<i>Autres produits</i>	223 200.00 €
<b>R77</b>	<i>Produits exceptionnels</i>	1 000.00 €
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>3 227 597.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2022</b>		
<b>COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES (en Euro)</b>		
<b>DO01</b>	<i>Solde section investissement reporté</i>	10 001.74 €
<b>D040</b>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	30 047.00 €
<b>D10</b>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	3 800.00 €
<b>D16</b>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	431 000.00 €
<b>D20</b>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	180 780.00 €
<b>D21</b>	<i>Immobilisations corporelles</i>	442 010.38 €
<b>D23</b>	<i>Immobilisations en cours</i>	691 622.26 €
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 789 261.38 €</b>
<b>RECETTES (en Euro)</b>		
<b>R021</b>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	430 000.00 €
<b>R040</b>	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	132 000.00 €
<b>R10</b>	<i>Dotations, fonds divers</i>	594 395.77 €
<b>R13</b>	<i>Subvention d'investissement</i>	188 899.97 €
<b>R16</b>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	443 965.64 €
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 789 261.38 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Adopte** le Budget Primitif 2022.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : 1  
David CAZIMAJOU

40/A

**BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIERE**  
**Approbation du compte de gestion 2021**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget de la Galerie Commerciale de la Massonnière. Ce compte de gestion, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

40/B

**GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE**  
**Vote du compte administratif 2021**

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2021.

<b>FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>		
<b>Galerie Commerciale</b>		
<b>DÉPENSES en €</b>		
<b>DO11</b>	Charges à caractères générales	26 871.49 €
<b>D65</b>	Autres charges de gestion courante	2 007.15 €
<b>D66</b>	Charges financières	4 275.95 €
<b>D67</b>	Charges exceptionnelles	1 877.73 €
<b>D68</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions	16 620.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>51 652.32 €</b>
<b>RECETTES en €</b>		
<b>R042</b>	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 389.00 €

<b>R70</b>	<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	40 792.70 €
<b>R75</b>	<i>Autres produits de gestion courante</i>	0.00 €
<b>R78</b>	<i>Reprises sur provisions pour risques</i>	20 964.51 €
<b>TOTAL</b>		<b>67 146.21 €</b>
<b>INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>		
<b>Galerie Commerciale</b>		
<b>DÉPENSES en €</b>		
<b>001</b>	<i>Solde d'exécution de la section d'investissements reporté</i>	136 898.86 €
<b>D040</b>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 389.00 €
<b>D16</b>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	18 120.05 €
<b>D21</b>	<i>Immobilisations corporelles</i>	0.00 €
<b>D23</b>	<i>Immobilisation en cours</i>	402 012.95 €
<b>TOTAL</b>		<b>562 420.86 €</b>
<b>RECETTES €</b>		
<b>R021</b>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0.00 €
<b>R10</b>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	28 549.53 €
<b>R13</b>	<i>Subventions d'investissement</i>	43 539.00 €
<b>R16</b>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	450 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>522 088.53 €</b>

Monsieur Claude LE BIHAN, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** la gestion de l'année 2021.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

<b>40/C</b>	<b>BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE</b> <b>Affectation des résultats 2021</b>
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur Olivier GUYON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2021.

<b>DESIGNATION</b>	<b>INVESTISSEMENT en €</b>	<b>FONCTIONNEMENT en €</b>
<i>Recettes 2021</i>	522 088.53 €	67 146.21 €
<i>Dépenses 2021</i>	425 522.00 €	51 652.32 €



<b>Compte de gestion</b>	96 566.53 €	15 493.89 €
Déficit 2020 reporté	136 898.86 €	
<b>Compte Administratif</b>	- 40 332.33 €	15 493.89 €
<b>Restes à Réaliser</b>	152 591.00 €	
Dépenses 2020		
Recettes 2020	34 830.31 €	
<b>SOLDE RAR</b>	117 760.69 €	
<b>Total des sections</b>	77 428.36 €	15 493.89 €
<b>D'où un déficit global de</b>		<b>92 922.25 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'affecter la somme de **15 493.89 €** à la section d'investissement (**R1068**), la somme de **40 332.33 €** à la section d'investissement (**D001**).

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

<b>40/D</b>	<b>BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIERE</b> <b>Vote du budget primitif 2022</b>
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur Olivier GUYON présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2022.

<b>FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2022</b>		
<b>DÉPENSES (en Euro)</b>		
<b>D011</b>	Charges Financières	11 600.00 €
<b>D65</b>	Autres charges de gestion courante	2.00 €
<b>D66</b>	Charges Financières	7 000.00 €
<b>D68</b>	Dotations aux amortissements et dépréciation et provisions	14 315.00 €
		<b>32 917.00 €</b>
<b>RECETTES (en Euro)</b>		
<b>R70</b>	Location diverses	32 915.00 €
<b>R75</b>	Autres produits de gestion courante	2.00 €
		<b>32 917.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2022</b>		
<b>DÉPENSES (en Euro)</b>		
<b>D001</b>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 332.33 €

<b>D16</b>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	37 000.00 €
<b>D23</b>	<i>Immobilisation en cours</i>	90 752.56 €
<b>TOTAL</b>		<b>168 084.89 €</b>
<b>RECETTES (en Euro)</b>		
<b>R1068</b>	<i>Excédent capitalisé</i>	15 493.89 €
<b>R13</b>	<i>Subvention d'investissement</i>	102 591.00 €
<b>R16</b>	<i>Emprunts</i>	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>168 084.89 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Adopte** le Budget Primitif 2022.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

<b>41</b>	<b>CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « AFFAIRES SCOLAIRES » et « DORTOIR » (Annule et remplace la délibération du 14 février 2022)</b>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comme prévu lors de la dernière commission « Education, jeunesse », Madame le Maire propose de modifier la constitution du comité consultatif « Affaires scolaires ». Les objectifs de ce comité devront travailler sur le cahier des charges du nouveau dortoir de l'école maternelle « Les Capucines » et sur la gestion des affaires scolaires et restaurant scolaire.

Ce comité sera constitué : des membres de la commission « Enfance jeunesse », des représentants des parents d'élèves, des deux directrices des écoles, de deux membres du prestataire cantine, et d'un animateur en charge de la surveillance sur le temps du midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les membres suivants :

**Comité consultatif « Affaires scolaires »**

Elue qui a la délégation de Madame le Maire pour animer le Comité : Florence BOURGEOIS  
Présidente de droit du Comité : Irène BOYER

<b>Les membres élus</b>	<b>Membres représentants</b>	
<i>David CAZIMAJOU</i>	<i>Directrice de l'école élémentaire « Les Coquelicots »</i>	<i>Stéphanie PIRONNEAU</i>
<i>Mélanie CHAILLEUX</i>	<i>Directrice de l'école maternelle « Les Capucines »</i>	<i>Solène PAPIN</i>
	<i>Enseignante de l'école maternelle « Les Capucines »</i>	<i>Virginie CRETOIS</i>
<i>Thomas TESSIER</i>	<i>RESTAUVAL</i>	<i>Eric CHATELAIN</i>
<i>Dominique GY</i>	<i>RESTAUVAL</i>	<i>Cyril BELLE-PERAT</i>
<i>Miguel NAUDON</i>	<i>Parent d'élève école élémentaire</i>	<i>Camille TAMBOSCO</i>
<i>Annie QUEUIN</i>	<i>Parent d'élève école maternelle</i>	<i>Magalie GORE</i>
<i>Hélène MAUROUARD</i>		
<i>Lucie GROLEAU</i>		

Des techniciens communautaires (en charge de l'enfance jeunesse) et/ou agents municipaux pourront être associés à ces réunions.

**Comité consultatif « Dortoir »**

Elue qui a la délégation de Madame le Maire pour animer le Comité : Florence BOURGEOIS  
Présidente de droit du Comité : Irène BOYER

<b>Les membres élus</b>	<b>Membres représentants</b>	
David CAZIMAJOU	Directrice de l'école maternelle « Les Capucines »	Solène PAPIN
Mélanie CHAILLEUX	Enseignante de l'école maternelle « Les Capucines »	Laurence FLEURY
Thomas TESSIER	Parent d'élève école maternelle	Magalie GORE
Dominique GY		
Miguel NAUDON		
Annie QUEUIN		
Hélène MAUROUARD		
Lucie GROLEAU		
Charles MESNIL		

Des techniciens communautaires (en charge de l'enfance jeunesse) et/ou agents municipaux pourront être associés à ces réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** de désigner à main levée les membres des deux comités consultatifs tels que listés ci-dessus.
- ✓ **Valide** la composition de ces deux comités consultatifs.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

<b>42</b> <b>AUXILIA RECRUTEMENT</b> <b>Prestation de recrutement</b> <b>(délibération modificative qui annule et remplace la délibération n° 35/2022)</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La commune de Moncé-en-Belin (3700 habitants) jouie d'une situation géographique attractive :

- Proximité immédiate du circuit mythique des 24h et de son golf,
- À 15mn du centre-ville du Mans et de sa gare
- À 55mn de Paris, Tours et Angers

Cet attrait est stimulé par le dynamisme économique de la métropole du Mans, d'un tissu associatif culturel et sportif diversifié, tout en bénéficiant d'un environnement calme et naturel. Des projets structurants renforceront très prochainement le développement de la commune :

- deux lotissements avec 120 logements supplémentaires

- une résidence sénior avec 42 logements
- un programme de 19 logements sociaux

*A ce jour, l'offre médicale de proximité est composée :*

- un médecin généraliste
- un cabinet infirmiers (3 infirmières libérales)
- un masseur kinésithérapeute-ostéopathe
- un pédicure-podologue
- un chirurgien-dentiste
- une pharmacie
- une psychologue libérale
- une sophrologue faciale
- une clinique avec plateau technique complet (Pôle Santé Sud du Mans) implantée à 10 mn
- un centre Hospitalier sur le Mans

*La municipalité de Moncé-en-Belin (72) en partenariat avec le secteur médical local recherche un médecin généraliste afin de développer son offre médicale.*

*Selon les derniers chiffres de la CPAM, environ 10 % des assurés de Moncé-en-Belin de plus de 16 ans n'ont pas de Médecin traitant.*

*De plus, le médecin de la commune ayant 2500 patients, cela signifie que plus de 1000 Moncéens ont des médecins traitants hors commune.*

*En conséquence, l'offre médicale actuelle reste insuffisante malgré des recherches vaines engagées depuis plus de trois ans, suite au départ en retraite du Docteur Paillard.*

*L'attractivité de la commune subit, ainsi, la fragilité de ce secteur qui tend à impacter l'équilibre économique d'acteurs comme la pharmacie.*

*Cette situation et les perspectives de développement évoquées précédemment, nous obligent dès à présent à prospecter pour assurer l'offre médicale de demain.*

*Néanmoins, notre commune pénalisée par l'absence d'aides de la part de l'ARS, le Conseil Municipal souhaite apporter, en considération de l'intérêt général de cette recherche, un soutien à l'installation d'un médecin généraliste. Cette aide à l'installation de l'ordre de 10 000 € maximum, équivalente à 6 mois de loyers et de charges, sera accordée à tout médecin recruté dans le cadre d'un des deux contrats.*

*Le détail de cette aide sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.*

*En conséquence, et pour nous accompagner dans la recherche d'un deuxième médecin généraliste libéral, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de partenariat souscrit avec la Société AUXILIA RECRUTEMENT.*

*Les conditions contractuelles du contrat :*

**Société Auxilia Recrutement**

- Contrat de non exclusivité
- Coût de la prestation pour un recrutement d'un médecin généraliste (H/F): **8 500€ HT**
- Paiement 100% à la prise de fonction du candidat – pas d'acompte à verser avant

- Garantie de 6 mois de recherche gratuite si le candidat ou l'établissement met fin à la période d'essai

La prestation comprend :

- Définitions communes avec la mairie des profils, cahier des charges, et des conditions d'intégration détaillées (accompagnement personnel et financier, logement, local)
- La chasse de têtes et l'approche directe de médecins
- L'envoi de la candidature au client
- L'organisation d'un entretien téléphonique candidat/client pour validation
- L'organisation d'un entretien physique candidat/client
- L'accompagnement et l'orientation du candidat pour ses démarches auprès de l'ordre des médecins du département
- L'accompagnement du candidat dans sa prise de fonction et au-delà, afin de prévenir le client sur des risques et des malaises
- La garantie de 6 mois à partir de la prise de fonction, en cas de désistement du candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** de renouveler pour un an le contrat avec le cabinet Auxilia Recrutement pour accompagner la commune dans la recherche d'un médecin généraliste.
- ✓ **Approuve** les termes du contrat présenté et annexé à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce contrat

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

43

## DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

**Madame le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération le 4 juin 2020 et modifiée le 8 juillet 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :**

**Comptabilité :**

- La liste des engagements saisis entre le 04 au 24 mars 2022 est jointe à la présente convocation.

**Urbanisme :**

- **Liste des Déclarations d'intention d'aliéner pour les immeubles depuis 09 février 2022**

Madame le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

24/02/2022	AA 206	51 rue Jean Fouassier
24/02/2022	AO 116 et AO372	74 boulevard des avocats
24/02/2022	AM 235	3 allée des jardins du Gué
25/03/2022	AN 819	25 rue Jean Fouassier
25/03/2022	AN 91	8 avenue Welton

**Dates des prochaines réunions**

09 mai 2022 : Conseil Municipal

27 juin 2022 : Conseil Municipal

22 août 2022 : Conseil Municipal

**Question écrite par Madame Mouna BEN DRISS**

*Pour certains qui ont un rythme effréné en semaine, pourrait-on envisager un Conseil sur 3 un vendredi soir ? Cela permettrait d'inclure de facto tout le monde ?*

Réponse de Madame le Maire :

*Le Conseil Municipal ne validant pas le déroulement des séances les vendredis soirs ou samedis matins, Madame le Maire reverra auprès de Madame BEN DRISS ses disponibilités sur les autres jours de la semaine.*

**Elections présidentielles du 10 et 24 avril 2022**

*Elections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 de 8 h à 19 h.*

**Questions diverses****Questions de Monsieur David CAZIMAJOU**

*J'ai appris l'arrivée du magasin Intermarché, par une personne extérieure au Conseil Municipal, ce qui me laisse penser que les élus majoritaires n'ont pas souhaité travailler sur ce dossier en concertation avec tous. Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été communiquée au dernier Conseil Municipal ?*

**Réponse de Monsieur Charles MESNIL**

*Tout le conseil municipal a été destinataire d'un mail, expliquant l'arrivée du magasin. Tous les conseillers municipaux ont reçu ce mail, malheureusement Monsieur David CAZIMAJOU a été oublié.*

*Cette information n'a pas été communiquée au dernier conseil municipal afin d'éviter de se faire torpiller.*

**Question de Monsieur Didier PEAN**

*Par qui ?*

**Réponse de Monsieur Charles MESNIL**

*Certains membres du Conseil Municipal contactent directement les acteurs économiques pour évoquer le dossier et du coup torpille la situation.*

Intervention de Madame le Maire

*Il est regrettable que Monsieur David CAZIMAJOU ait été oublié, et je m'en excuse, mais cet oubli n'était pas volontaire.*

Question de Monsieur David CAZIMAJOU

*Vous saviez lors du dernier Conseil Municipal qu'un nouvel acteur économique allait s'implanter pourquoi n'avoir pas informé le Conseil Municipal ?*

Réponse de Monsieur Charles MESNIL

*Nous n'avions pas l'autorisation de l'acteur économique pour dévoiler cette information, il fallait garder une certaine confidentialité.*

Intervention de Monsieur Didier PEAN

*Au dernier Conseil Municipal, il a été évoqué que ce dossier était traité entre privé/privé, comme pour la boulangerie. Durant mon mandat de Maire, il m'est arrivé de ne pas communiquer sur certains dossiers avant sa conclusion.*

Réponse de Madame le Maire

*La différence est que le local appartient à la commune.*

Intervention de Monsieur Charles MESNIL

*Il était prévu initialement une ouverture le 1<sup>er</sup> mai, mais suite à des problèmes de livraison de matériel, l'ouverture ne pourra avoir lieu que le 1<sup>er</sup> juin 2022.*